

**Sylvain Guerrini**, secrétaire national du SNITPECT FO et représentant du personnel au CA du Cerema, se bat pour la survie de son établissement et pour la préservation des acquis des agents... **P. 8**



**CARREFOUR : FO EXIGE LE RECLASSEMENT DES EX-DIA DANS LE GROUPE** **P. 4**

**FONCTION PUBLIQUE : LE RENDEZ-VOUS SALARIAL SOUS LA BRIDE DU PPCR** **P. 5**

**FO HEBDO**  
N° 3284

Du 13 au 19  
juin 2018

Plus d'infos sur  
[www.force-ouvriere.fr](http://www.force-ouvriere.fr)

# « En guerre », un film coup de poing sur le monde du travail

**ÉVÉNEMENT** P. 2-3

## AUTHENTIQUE

Quand la fiction rejoint et retranscrit l'âpre réalité du combat syndical.

## ACTEUR

Bruno Bourthol, délégué FO chez UPSA, forcément crédible dans son rôle de syndicaliste.

## ACTION

Le SNLA-FO milite pour un financement du cinéma par l'audiovisuel public.



**Stéphane Brizé, réalisateur :**

« La fragmentation des colères est au bénéfice des plus puissants. »

© 2018 NORD-OUEST FILMS

© NEW TIME SONGS



## La santé avant le travail

Éditorial

par Pascal Pavageau

Chaque année sont déplorés 500 accidents du travail mortels en France – chiffre le plus important d'Europe – auxquels s'ajoutent les victimes de maladies professionnelles et l'accroissement inquiétant des pathologies psychiques dont

le lien avec le travail n'est que très rarement reconnu. Au-delà des chiffres : des femmes et des hommes dont la santé est dégradée du fait de leur travail, une souffrance souvent inaudible, des réponses encore insuffisantes des pouvoirs publics. Un constat

inacceptable car évitable. Au moment où doivent être publiés les résultats de la mission « Lecocq » sur la santé au travail, Force Ouvrière demande que l'ambition affichée d'une meilleure prévention des risques professionnels se traduise désormais en mesures concrètes, assorties des moyens nécessaires. Alors même que la prévention semble être un objectif partagé par tous – elle est une priorité du troisième Plan santé au travail, de la

Stratégie nationale de santé, mais aussi dans la fonction publique – il est paradoxal de constater les contre-réformes successives de ces derniers mois. Le démantèlement progressif de la médecine du travail, comme la dilution du CHSCT dans une instance unique font disparaître des garde-fous, pourtant au plus proche du terrain et de la réalité des risques. Un choix d'autant plus inquiétant dans un contexte

**Suite page 3** ///

# « En guerre » contre l'indécence avec un

« En guerre », avec Vincent Lindon en tête d'affiche dans le rôle d'un représentant syndical, est un film, sélectionné qui raconte la lutte de salariés contre la fermeture de leur usine rentable. Il met en scène des militants syndicaux et de Bruno Bourthol, acteur non professionnel et syndicaliste FO.

© 2018 NORD-OUEST FILMS



© DR



© 2018 NORD-OUEST FILMS



**Bruno Bourthol**, militant dans la vraie vie et acteur de complément dans le film « En guerre ».

habitué à prendre la parole en public, devant des adhérents, dans des situations de tension.

## « Les digues, ce sont les organisations syndicales »

**INTERVIEW** Bruno Bourthol est salarié et délégué FO dans l'industrie pharmaceutique. Acteur de complément dans « En guerre », il joue son propre rôle, celui d'un syndicaliste.

**Comment a débuté cette aventure ?**

**Bruno Bourthol :** L'Union départementale FO du Lot-et-Garonne a été contactée par le réalisateur Stéphane Brizé, qui cherchait des salariés et des syndicalistes pour jouer dans son film « En Guerre ». Le secrétaire de l'UD, Christophe Attias, a adressé un mail à tous ses adhérents. Environ six cents personnes ont passé le casting, des syndicalistes issus de différentes UD du département, mais aussi des chefs d'entreprise, des avocats, etc. Deux cents personnes ont été retenues pour le film, dont une quinzaine de militants et adhérents FO. Les salariés embauchés étaient issus du privé comme du public. Les CRS dans le film sont gendarmes mobiles ou policiers dans la vraie vie.

Quant à moi, j'ai été retenu pour jouer le rôle d'un syndicaliste du SIPI, le syndicat indépendant de Perrin Industrie, inventé pour les circonstances.

**Pourquoi as-tu choisi de faire ce film et comment as-tu vécu cette expérience ?**

**Bruno Bourthol :** C'est un film qui parle de syndicalisme et de lutte, ça m'a intéressé. J'ai pu poser des congés sans solde pour le tournage, qui a duré vingt-trois jours sur cinq semaines. C'est la première fois que je fais l'acteur. Nous étions tous dans ce cas autour de Vincent Lindon, l'acteur principal. Nous ne connaissons rien au jeu d'acteur, et Vincent Lindon ne connaissait rien aux conflits sociaux. Il nous a posé beaucoup de questions sur

nos réactions dans tel ou tel type de situation, et nous, on a essayé de nous mettre en phase avec lui, de sortir nos tripes, sous la direction de Stéphane Brizé. On travaillait souvent nos textes du jour au lendemain. Ça a été un engagement formidable, qui s'est terminé par une *standing ovation* à Cannes. Incroyable.

**Est-ce que tu t'es reconnu dans ton personnage ?**

**Bruno Bourthol :** Faire jouer leur rôle à des syndicalistes donne une crédibilité au film. Dans la vraie vie, je suis délégué syndical central dans l'industrie pharmaceutique. Je travaille chez UPSA, sur un site qui emploie 1300 personnes à Agen. Je me suis reconnu dans le film car j'ai déjà participé à des conflits et je suis

**Qu'as-tu pensé du film en tant que militant syndical ?**

**Bruno Bourthol :** Ce film est très juste, et vraiment d'actualité concernant les attaques que subissent les salariés. Et la situation ne va pas s'arranger avec les ordonnances Macron. Elles vont faciliter les plans de licenciement. Sur les PSE on ne peut plus s'opposer, on négocie la main liée dans le dos.

**Qui déclare la guerre à qui dans ce film, selon toi ?**

**Bruno Bourthol :** Ce sont ceux qui décident des fermetures d'usines. Ils ne regardent pas les intérêts des salariés, ils sont sur des résultats immédiats pour les actionnaires. C'est ça qui pousse à la violence. Dans des cas comme ça, les digues cèdent, et les digues ce sont les organisations syndicales dans l'entreprise. Elles sont là pour coordonner la colère des salariés, la faire remonter aux employeurs. À force de nous fragiliser et de faire sans nous, les syndicats, il ne faut pas s'étonner de l'irruption d'accès de violence. ▀

PROPOS RECUEILLIS PAR  
**FRANÇOISE LAMBERT**

# film de Stéphane Brizé

en compétition lors du dernier festival de Cannes et actuellement en salles, dans leur propre rôle. Regards croisés de Stéphane Brizé, réalisateur,



Stéphane Brizé : « La colère des salariés est légitime. »

**Le réalisateur** de « En guerre » a choisi Vincent Lindon pour endosser le rôle principal de son dernier film.

**SUR LE SITE  
FORCE-OUVRIERE.FR**

**INTERVIEW** Avec « En guerre », Stéphane Brizé signe un nouveau film sur l'indécence à l'œuvre dans le monde du travail. Retrouvez l'interview du réalisateur sur le site de Force Ouvrière.

## SNLA-FO : un syndicat qui veille aux droits des artistes-interprètes

**C**inéma et syndicalisme : une histoire qui date puisque le Syndicat national libre des artistes FO (SNLA-FO) représente les artistes-interprètes depuis 1954. Il regroupe comédiens, danseurs, artistes de variété, de cabaret, acrobates, chorégraphes, metteurs en scène et réalisateurs radio.

### FO défend le financement du cinéma par l'audiovisuel public

Au-delà des intérêts directs des artistes salariés, les revendications du syndicat retranscrivent son attachement au modèle de financement du cinéma par l'audiovisuel public. « Nous sommes très inquiets des annonces du président de la République. Nous défendons et nous défendrons férocement notre outil de travail », prévient Franck Gilbert, secrétaire général du SNLA-FO.

Parmi les principales revendications du syndicat figure

aussi la relocalisation des tournages en France. « Pour réduire les coûts, on tourne à l'étranger avec des acteurs principaux français très connus, mais avec des ouvriers, des techniciens et des comédiens locaux payés à moindre coût », explique-t-il.

La défense de la rémunération au cachet reste aussi l'une des priorités du syndicat, car il s'agit d'une rémunération forfaitaire, qui intègre le temps de travail personnel, comme l'apprentissage d'un texte ou la réflexion sur une œuvre ou un personnage.

« Plus généralement, nous revendiquons pour les artistes le maintien du statut de salarié, acquis en 1969 et aujourd'hui menacé », précise Franck, dont le syndicat est signataire de la convention historique des acteurs au cinéma, qui a vu le jour en 1957.

« Dans le cadre d'une nouvelle

convention collective unique de la production cinéma, négociée entre 2005 et 2015, le SNLA-FO est à l'origine, avec le SLA-CGT, du maintien d'une couverture conventionnelle et de salaires conventionnels pour les acteurs au cinéma », indique Franck Gilbert. « Lors de cette négociation, il a fallu se battre pour que les acteurs n'en soient pas les grands oubliés. » FO a obtenu le maintien des principales couvertures historiques, sur les conditions de travail, les horaires, les majorations pour travail de nuit ou encore les déplacements. Le SNLA-FO est en outre à l'origine d'une augmentation de 20 % du cachet des acteurs au cinéma.

Veiller au respect de ces règles conventionnelles, c'est aussi mener une guerre pour les conditions de travail et les rémunérations. **F. L.**

**20%**  
C'est le montant de l'augmentation du cachet des acteurs au cinéma obtenue par le SNLA-FO.

marqué par une intensification du travail et une organisation souvent pathogène. Parce que la santé ne doit pas venir après le travail, Force Ouvrière attend de cette mission plus qu'une énième déclaration d'intention. La première étape doit être de rendre l'accès à un service de santé au travail effectif pour tous : travailleurs du privé comme du public, y compris dans les plus petites structures, et demandeurs d'emploi. Les travaux en cours peuvent être l'occasion de repenser la santé au travail dans une démarche plus globale, en lien étroit avec les enjeux de santé publique et de santé environnementale. Il est en effet indispensable d'agir sur tous les déterminants de la santé et de se donner les moyens d'une politique véritablement efficace de prévention. En ce sens, les organisations syndicales doivent pouvoir prendre toute leur place dans la réflexion menée, faire valoir leur connaissance du travail réel pour permettre de répondre aux besoins des travailleurs et parvenir à concilier durablement santé et travail. Pour ce faire, Force Ouvrière juge indispensable le rétablissement d'une instance à part entière, dédiée aux questions de santé, sécurité et conditions de travail, ainsi que d'une médecine du travail pour tous. Aussi, notre Organisation trouverait intéressant et utile que des éléments issus de ce rapport fassent l'objet d'une négociation interprofessionnelle, en s'inscrivant ainsi dans un agenda social que nous proposons aux interlocuteurs sociaux d'engager dès septembre. **■**

**PASCAL PAVAGEAU,**  
SECÉTAIRE GÉNÉRAL  
@PascalPavageau sur Twitter

## En bref

**RETRAITÉS****Rassemblement revendicatif le 14 juin en Charente-Maritime**

Alors que le chef de l'État se déplace en Charente-Maritime le 14 juin, date de l'action des retraités, l'UD FO appelle ces derniers, mais aussi les salariés actifs, à un rassemblement à Rochefort. Les militants FO comptent rappeler quelques revendications à M. Macron, notamment la « hausse des salaires et des retraites », ou encore « le maintien des services publics et des statuts ».

**ACTION****Les ouvriers des parcs et ateliers en grève le 21 juin**

Deux syndicats des ouvriers des parcs et ateliers (OPA), dont le SNP2E FO, appellent les personnels de ce secteur de l'équipement et de l'environnement à une journée de grève le 21 juin et à un rassemblement à Paris-Bercy. Ils demandent une revalorisation de leur grille de salaires, ou encore que « soient pérennisés les missions, les effectifs et les règles statutaires » de ce secteur public.

**SALAIRE****Air France : appel à la grève du 23 au 26 juin**

Les dix organisations – dont FO – de l'intersyndicale appellent à « un arrêt de travail du 23 au 26 juin ». Les personnels revendiquent toujours une augmentation générale de 5,1% pour 2018 et ont effectué quinze journées de grève depuis février. Présidente par intérim, Mme Anne-Marie Couderc annonçait le 8 juin qu'elle présenterait, le 14 juin, en CCE, des « actions et mesures à mettre en œuvre ».

**Carrefour : 90% des magasins ex-Dia seront fermés**

**GRANDE DISTRIBUTION** La procédure du plan social continue chez Carrefour, les IRP ont été consultées et fin juin la Direccte doit rendre un avis qui validera ou non le PSE. FO se bat pour que les salariés des magasins de proximité Carrefour Contact, Carrefour Contact Marché et Carrefour City restent dans le groupe.

**C**oncrètement, 243 des 272 magasins ex-Dia seront fermés. Quant aux 2100 salariés concernés, 195 d'entre eux partiront chez les repreneurs. Seuls 94 salariés sur les 336 qui ont demandé un reclassement ont obtenu un nouveau poste au sein du groupe. Nombreux sont ceux qui ont choisi une reconversion dans un nouveau métier. « On a subi tellement de cataclysmes chez ED puis chez Dia qu'on peut comprendre que les salariés veulent quitter la grande distribution », analyse Cyril Boulay, délégué FO Carrefour proximité.

**Une restructuration plutôt qu'une relance**

FO n'a pas signé le livre 2 de la procédure qui justifie les licenciements. « L'une des raisons



**Le groupe Carrefour** a décidé de fermer 90% de ses magasins de proximité (ex-Dia) dont les Contact Marché. 2100 salariés sont concernés.

importantes, explique Cyril Boulay, c'est que le plan Carrefour 2022 n'annonce pas une relance commerciale. Le P-DG, Alexandre Bompard, a plutôt choisi de couper dans les effectifs et de réduire les structures. »

Aujourd'hui, l'inquiétude est encore grande car les magasins

en location-gérance et en franchise gagnent du terrain. « Ils ont commencé par les magasins de proximité et cela continuera avec les supermarchés et les hypermarchés. Et cela remettra en cause la meilleure convention collective de l'agroalimentaire », conclut le délégué FO. **NADIA DJABALI**

**Chez Generali, FO porte plainte contre la direction pour chantage**

**Les syndicats FO et CGT de l'assureur Generali France ont porté plainte le 29 mai au TGI de Paris** contre la direction et la DRH pour chantage. Le 3 mai 2018, la cour d'appel de Paris a confirmé l'annulation d'un accord temps de travail de 2015 imposant jusqu'à cinq jours de travail supplémentaire non payés. « Dans un communiqué interne, la DRH nous a demandé de renoncer à l'exécution de cette décision de justice, nous menaçant dans le cas contraire de dresser de nombreux salariés contre nous », a dénoncé la section assurance de la FEC FO lors d'une conférence de presse le 7 juin. FO exige aussi la compensation salariale des jours non payés. **C. J.**

**Les retraités dans la rue le 14 juin pour défendre leur pouvoir d'achat**

**À l'appel de l'Union confédérale des retraités FO et de huit autres organisations, les retraités** manifesteront de nouveau le 14 juin, un peu partout en France, contre la hausse de 1,7 point de la CSG au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Une mesure qui représente pour la plupart des retraités une augmentation de 25 % de cette contribution. Les retraités revendiquent aussi une revalorisation de leurs pensions. Ils iront porter aux députés leur pétition. L'UCR FO inscrit son action « dans la perspective de la suppression de la CSG et du retour aux cotisations gérées par la seule Sécurité sociale ». **F. L.**



Une étude de l'Insee publiée le 5 juin révèle que la pauvreté et les inégalités de patrimoine ont augmenté continuellement en France depuis 2008.

## Le niveau de vie médian reste inférieur à son niveau d'avant la crise

**ENQUÊTE** En 2015, la moitié des ménages disposaient d'un revenu disponible inférieur à 1692 euros par mois, selon une étude de l'Insee publiée le 5 juin. Le taux de pauvreté restait supérieur à son niveau de 2008. Quant aux inégalités de patrimoine, elles ont augmenté en vingt ans.

Les plaies de la crise économique ne sont toujours pas refermées, d'après l'édition 2018 de l'enquête « Revenus et patrimoine des ménages » de l'Insee. Le niveau de vie médian, qui partage en deux la population, entre une moitié qui dispose d'une somme inférieure et l'autre moitié d'une somme supérieure, atteignait 20300 euros par an en 2015 en France métropolitaine. Malgré une légère hausse de 0,4 % depuis 2014, il reste inférieur à son niveau de 2008, à 20400 euros. Les inégalités, bien que stables, restent fortes.

### Un tiers des familles monoparentales vit sous le seuil de pauvreté

Près d'un Français sur sept (8,9 millions de personnes) vit sous le seuil de pauvreté, fixé à 1015 euros par mois. Fait marquant, un tiers des membres des familles monoparentales est concerné, avec une hausse d'un

million de personnes depuis 1996. Les situations varient aussi selon les catégories socio-professionnelles : 3 % des cadres sont pauvres contre près de 25 % des agriculteurs. Dans les ménages où la personne de référence est au chômage, le taux de pauvreté grimpe à 49,9 %, contre 8,3 % pour les ménages de salariés et 8,5 % pour les retraités.

En matière de patrimoine brut, la moitié des ménages déclare un montant supérieur à 158000 euros et détient collectivement 92 % de la masse totale. Les inégalités ont augmenté entre 1998 et 2015. Sur cette période, le patrimoine brut moyen a doublé. Dans le détail, il a baissé de 31 % pour les 10 % de ménages les moins bien dotés (moins de 4300 euros d'actifs), tandis qu'il augmentait de 113 % pour les 10 % les mieux dotés (plus de 595700 euros d'actifs). Dans ce domaine, la détention de la résidence principale joue un rôle prépondérant. ■

CLARISSE JOSSELINE

## Fonction publique : le rendez-vous salarial sous le joug du PPCR

**NÉGOCIATIONS** Prévu le 18 juin, le rendez-vous salarial dans la fonction publique devrait traduire l'axe que le gouvernement entend donner à l'évolution des salaires en 2019 des quelque 5,4 millions d'agents. L'UIAFP FO demande plus que jamais une augmentation générale.

Les agents publics bénéficieront-ils d'une revalorisation substantielle de leur traitement indiciaire? Rien n'est moins sûr: Le gouvernement a d'ores et déjà donné des signaux contraires. Le point a été gelé pour 2018, cela alors que le pouvoir d'achat des agents a reculé de 16 % depuis 2000. Un recul dû à un précédent gel entre 2010 et 2015, auquel a succédé une revalorisation pour le moins minime, étalée sur 2016-2017 (+0,6 % en juillet 2016 et +0,6 % en février 2017); à la hausse du taux de cotisation pour pension ou encore, paramètre de poids, à l'absence de valorisation des grilles indiciaires. Le peu d'effet de revalorisation obtenu par le toilettage des grilles (qui s'étirera jusqu'en 2020) est neutralisé par un net allongement de la durée de carrière.

### La « machine à faire des économies »

C'est cet allongement qui « autofinance une revalorisation en

trompe l'œil », s'indigne l'UIAFP FO. Ce toilettage s'est fait dans le cadre du PPCR, le protocole rejeté par trois syndicats dont FO mais imposé en 2015 par le gouvernement. Pour FO, ce PPCR n'est « qu'une machine à faire des économies ». Il prévoit notamment un cadre enserrant la négociation salariale : des négociations triennales sur les orientations en matière d'évolution des rémunérations et des carrières, et un rendez-vous salarial annuel en guise de « bilan d'étape » avec au besoin des « mesures d'ajustement ». Ce cadre, que conteste FO, impose, entre autres, de prendre en compte des paramètres macroéconomiques (inflation, croissance...). Alors que le gouvernement vise à individualiser davantage encore les rémunérations des agents, les fonctionnaires FO rappellent leur revendication : l'augmentation générale des salaires. ■

VALÉRIE FORGERONT

## FOCUS

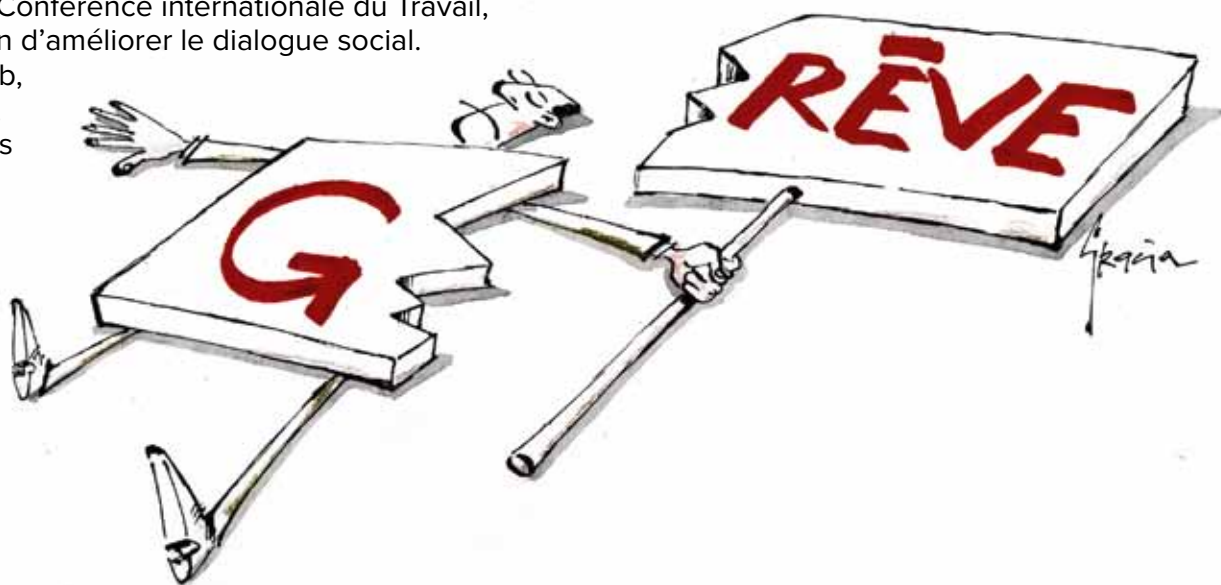
Quand le FMI salue les contre-réformes lancées en France...

Avec ses « progrès impressionnants », la France devient le « chef de file » des réformes en Europe, se réjouit le FMI. En ce qui concerne la fonction publique, il approuve les projets de gouvernement prônant le recours aux contractuels, des plans de départs volontaires et un système de rémunération au mérite. Mais l'organisme juge ces mesures insuffisantes et conseille de les compléter « par des réductions supplémentaires et ciblées des effectifs de fonctionnaires par attrition ». Concrètement, de réduire la voilure de la sphère publique.

# À l'OIT, la défense de la liberté syndicale et de négociation collective plus que jamais à l'ordre du jour

**ALERTE** Alors que la répression contre les syndicalistes dans le monde s'intensifie, plus de 4000 représentants des travailleurs, employeurs et gouvernements ont débattu du 28 mai au 8 juin, dans le cadre de la Conférence internationale du Travail, de la meilleure façon d'améliorer le dialogue social.

Avec pour fil à plomb, pour les travailleurs, la défense des droits collectifs.



**L**e nombre de pays emprisonnant des syndicalistes est passé de 44 en 2017 à 59 en 2018, selon la Confédération syndicale internationale. L'information confirme combien l'inquiétude des délégués travailleurs à la Conférence de l'OIT est justifiée quant à l'application des conventions 87 et 98 sur la liberté syndicale et de négociation collective.

Celles-ci demeurent les moins ratifiées des normes fondamentales. S'agissant de normes universelles, même les États qui ne les ont pas ratifiées peuvent être appelés à rendre compte de manquements graves à ces conventions. Pour autant, la non-ratification en dit long sur l'importance que les États accordent aux conventions.

Des pays comme les États-Unis, la Chine, la République de Corée, l'Inde ou encore le Brésil, pays pourtant membres du G20, n'ont toujours pas ratifié la convention 87, ni pour certains (États-Unis et Chine notamment) la 98. Pourtant, ils n'hésitent pas à souligner les mérites du dialogue social ou la nécessité de le « repenser », pour reprendre le terme d'un représentant gouvernemental chinois.

De quel dialogue social est-il donc question ? « *Le groupe des employeurs n'est pas d'avis que la négociation collective constitue une meilleure forme de dialogue social que, par exemple, la consultation ou la coopération sur le lieu de travail, ni que les conventions collectives conclues au niveau national ou sectoriel ont, d'une certaine façon, une plus grande valeur que celles conclues au niveau de l'entreprise* », a expliqué la vice-présidente pour les employeurs de la commission sur le dialogue social et le tripartisme, suggérant aussi de faire participer d'autres acteurs, comme les ONG, au dialogue social, ce à quoi le groupe des travailleurs s'oppose.

## Dialogue social : les délégués travailleurs remettent les pendules à l'heure

« *Cette discussion sur le rôle du dialogue social et du tripartisme a revêtu un caractère symbolique et politique majeur à un an du centenaire de l'OIT, avec des positions parfois très régressives de la part des employeurs et de certains gouvernements* », résume Marjo-

rie Alexandre pour FO, qui conduisait cette année la délégation française des travailleurs.

Les travailleurs ont obtenu un appel à « *la ratification universelle et à l'application effective* » des conventions 87 et 98 et, reprenant des éléments de rédaction proposés par FO, la réaffirmation en préambule que « *le dialogue social doit être basé sur le respect de la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective* ». Ils ont aussi évité que certaines formulations n'ouvrent la voie à la remise en cause des niveaux de négociation nationaux et de branches au profit du niveau de l'entreprise.

Pour ce qui est du gouvernement français, celui-ci n'avait plus de délégué à l'OIT depuis janvier dernier. Il revient désormais à Anousheh Karvar d'assurer cette fonction.

Par ailleurs, la ministre du Travail, Mme Pénicaud, n'a pas été présente une seule journée. Pour la première fois depuis longtemps, aucun échange n'a donc pu avoir lieu entre le gouvernement et les partenaires sociaux français dans cette enceinte internationale du dialogue social qu'est l'OIT. ■

## UNE APPLICATION EFFECTIVE DES CONVENTIONS 87 ET 98.

## CE QUI CHANGE

➤ **L'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)** a été augmentée de 1,29 € au 1<sup>er</sup> avril 2018, passant de 130,51 € par mois à 131,81 €, soit 1% de revalorisation.

➤ **L'Allocation aux adultes handicapés (AAH)** à taux plein a augmenté de 8,11 € au 1<sup>er</sup> avril 2018, passant de 810,89 € à 819 € pour un bénéficiaire sans ressources, soit 1% de revalorisation.

## LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

# 40%

C'est le pourcentage de Français âgés de 60 ans et plus qui ne pouvaient plus accomplir les actes banals du quotidien en 2015, soit 6 millions avec des limitations fonctionnelles et 4,5 millions avec des restrictions d'activité, selon des chiffres de la DREES, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, publiés le 1<sup>er</sup> juin 2018.

**+** SUR LE SITE  
**FORCE-  
OUVRIERE.FR**

**L'INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS** a atteint **127,22** au premier trimestre 2018, soit **+1,05%** sur un an.

**Tous les autres chiffres utiles sont consultables sur le site.**

## CONSOMMATION

# Les litiges s'emballent autour de l'énergie

**L**e nombre de consommateurs mécontents et de mauvaises pratiques commerciales est en hausse dans le secteur toujours plus concurrentiel de l'énergie, selon le dernier rapport annuel du médiateur national de l'énergie.

« 2017 a été une année de travail intense. Jamais les litiges que nous avons reçus n'ont été aussi nombreux. Ces quelque 15000 litiges dont nous avons été saisis représentent une hausse de 19% par rapport à 2016. Et les premiers mois de 2018 ne montrent aucun fléchissement de l'activité, bien au contraire. » Alors qu'il soulignait l'an dernier la nécessité de renforcer « la confiance dans le marché de l'énergie », c'est un médiateur national de l'énergie quelque peu dépité et inquiet qui a présenté son rapport annuel, le 29 mai 2018, avec un bilan de +19% du nombre de litiges par rapport à 2016.

### Hausse des fausses baisses

À l'heure où les Français sont contraints de consacrer une part de plus en plus lourde de leur budget à l'énergie, la fameuse baisse des prix annoncée comme découlant de la libéralisation du marché (dix ans déjà) ne leur semble pas vraiment au rendez-vous, bien au contraire. Cela ne fait guère bon effet à l'heure où le gouvernement vante le bénéfice des mises en concurrence à tous crins. En fait de diminution des prix, le consom-

mateur se retrouve plutôt confronté au piège des fausses baisses. Ainsi en va-t-il des réductions qui ne portent pas « sur la totalité de la facture mais seulement sur le prix du kWh, hors taxes et hors abonnement », et même hors transport de l'électricité. Des simulations effectuées par le médiateur montrent « qu'un rabais de 16% se limite en réalité à une économie de 11% sur la facture par rapport aux tarifs réglementés et lorsque la publicité d'un fournisseur annonce moins 10%, la baisse n'excède pas 7% ».

Les litiges provenant d'un problème de souscription ou de démarchage abusif et/ou déloyal ont augmenté de quelque 33% par rapport à 2016. Et il y en aurait bien plus si le médiateur de l'énergie n'était pas cantonné aux seuls « litiges nés de l'exécution d'un contrat », ceux concernant des pratiques commerciales étant du ressort de la DGCCRF, la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes. ➤ **MICHEL POURCELOT**

**6 millions**  
Près de 6 millions de ménages ont eu du mal à payer leurs factures d'électricité, de gaz ou de fioul en 2017.

### ZOOM

#### Attention aux options

**Le médiateur a alerté les consommateurs sur le fait que les opérateurs offrent dans leurs contrats des options supplémentaires (services de dépannage ou d'entretien de chaudière, assurances diverses pour d'éventuels dégâts et coups durs), révélées lors de la première facture. Attention donc aux cases cochées.**

## Agenda

**Mercredi 27 juin**

### COLLOQUE AU CESE

Une conférence y est programmée autour de la thématique : « Le Cese devient la chambre de la société civile, les impacts de la réforme ». Elle devrait évoquer la place du Cese dans le parcours législatif.

**Mardi 19 juin et mercredi 20 juin**  
**PLÉNIÈRES AU CESE**

Deux projets d'avis sont proposés au vote : « Les signes officiels de qualité et d'origine des produits alimentaires », présenté mardi par la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, et la « Réforme des fonds structurels européens », projet présenté mercredi par la section des affaires européennes et internationales.

**Lundi 25 juin**

### STAGE DE FORMATION FO

Le département confédéral de l'égalité et du développement durable organise un stage de formation, pour les militants, (jusqu'au vendredi

29 juin) à l'Institut du Travail de Strasbourg, sur « l'organisation du travail ». **STAGE DE FORMATION FO** Le département confédéral des affaires juridiques et du droit syndical organise, pour les militants, un stage de formation (jusqu'au 29 juin) à l'Institut des sciences sociales du travail de Bourg-la-Reine, sur la « discrimination ». Il s'agit d'un premier module autour des aspects socio-économiques. Un second module est prévu à la rentrée sur les aspects juridiques.

**CONGRÈS DES UD**

L'UD du Gard (30) sera en congrès mardi 19 juin, l'UD du Loiret (45) le mercredi 27 juin et l'UD du Doubs (25) le jeudi 28 juin.

**L'ALERTE**

**Les représentants FO de l'Action sociale et de la Santé privée ont décidé de boycotter**, le 25 mai, une réunion de la commission professionnelle consultative consacrée à la révision des cinq diplômes de niveau 3 du travail social (assistant de service social, éducateur de jeunes enfants, éducateur spécialisé, éducateur technique spécialisé, conseiller en économie sociale familiale). FO dénonce « leur destruction programmée » et la « mise en place de la polyvalence au détriment de la spécialisation ».

**L'ACCORD**

**Après deux mois de grève à l'hôpital d'Agen/Nérac et dix séances de négociation**, FO a signé le 24 mai un protocole d'accord. Parmi les avancées obtenues, les aides-soignants contractuels pourront désormais toucher la prime spéciale de sujétion. Leur recrutement se fera à temps plein, mettant ainsi fin au temps partiel imposé. La période de CDD obligatoire avant l'embauche en CDI a été raccourcie. Par ailleurs, les effectifs du pool de remplacement vont passer de six à douze équivalents temps plein.

**LA CRÉATION**

**Une section FO a vu le jour lors du dernier congrès du Syndicat national FO** de la Direction générale des finances publiques : la section FO des personnels du Service des retraites de l'État (SRE, 450 agents), basée en Loire-Atlantique. Elle va finaliser sa liste pour les prochaines élections professionnelles de décembre 2018, avec de gros dossiers en vue : la contre-réforme des retraites annoncée par le gouvernement et les suppressions de postes qui pourraient découler du programme « Action publique 2022 ».

**[Vidéos] Interventions des délégués FO au Congrès de Lille**

Du lundi 23 au mercredi 25 avril 2018, 242 délégués se sont exprimés lors du 24<sup>e</sup> Congrès confédéral de Force Ouvrière. Retrouvez l'ensemble de ces interventions filmées sur le site FO : [force-ouvriere.fr/8637](http://force-ouvriere.fr/8637)

**Communiqués de FO**

Tous les communiqués de Force Ouvrière sont en ligne, vous pouvez les consulter à cette adresse : [force-ouvriere.fr/Communiqués](http://force-ouvriere.fr/Communiqués). Vous pouvez également vous abonner à la lettre d'information « Communiqués de Force Ouvrière ».

**[Vidéo] Conférence internationale du Travail (CIT)**

En vidéo, l'intervention de Pascal Pavageau, secrétaire général de FO, en séance plénière de l'OIT : [force-ouvriere.fr/8680](http://force-ouvriere.fr/8680)

**Mobilisation des cheminots**

L'ensemble des articles consacrés à la mobilisation des cheminots sont disponibles sur le site FO : [force-ouvriere.fr/service-public-mobilisation-des-cheminots](http://force-ouvriere.fr/service-public-mobilisation-des-cheminots)

**Boutique Force Ouvrière**

Pour afficher vos convictions et les défendre, visitez notre boutique en ligne : [www.boutique-fo.fr](http://www.boutique-fo.fr)

**Votre hebdomadaire en ligne**

FO Hebdo est disponible en version électronique pour les adhérents. Il leur suffit de s'inscrire sur [www.e-fo.fr](http://www.e-fo.fr), l'espace militants de FO.

## Il se bat pour la survie de son établissement et le respect du Statut

**PORTRAIT** Militant depuis quinze ans à Force Ouvrière, Sylvain Guerrini est aujourd'hui secrétaire national du SNITPECT FO, le syndicat des ingénieurs des travaux publics de l'État et des collectivités territoriales. Il se bat pour la survie de son établissement et plus largement contre une série de réformes au sein de l'État qui dévalorisent les carrières, les métiers et les missions des agents.

Ingénieur des travaux publics de l'État (ITPE), Sylvain Guerrini est spécialiste des politiques du logement. Il a rejoint FO en 2003 et est actuellement représentant du personnel au conseil d'administration du Cerema. L'établissement propose des expertises en appui des politiques publiques dans de multiples domaines tels que l'environnement, l'urbanisme, l'aménagement du territoire, la construction de ponts, de routes, de canaux, etc.

**Baisse du pouvoir d'achat**

Aux dernières élections, le SNITPECT FO, dont il est secrétaire national, a obtenu 80 % des suffrages, raflant tous les sièges de la commission mixte paritaire des ITPE. Une instance essentielle à ses yeux « car c'est notamment le lieu où nous vérifions que les dossiers de mobilité et de promotion sont traités avec équité ». Problème : le gouvernement envisage de supprimer le paritarisme dans cette ins-

© DR

**600**

**C'est le nombre d'agents que le Cerema a perdus en quatre ans. Il continuera de perdre 105 postes par an jusqu'en 2022.**

tance, voire de la faire disparaître. Quant au Cerema, les rumeurs sur son démantèlement se font de plus en plus pressantes.

Côté rémunérations, le militant FO déplore l'effritement du point d'indice et une grille salariale poussive.

« Les ingénieurs qui débutent ont un pouvoir d'achat plus faible que lorsque j'ai commencé », regrette-t-il. Et pour ceux qui ont plus de bouteille, leur progression se heurte à un plafond de verre, les postes de direction étant trustés par les énarques ou les ingénieurs des ponts et chaussées ou des eaux et forêts. « Tout cela n'est pas très gai », convient-il sans pour autant désarmer. « Nous avons obtenu que l'administration renonce à des fermetures de sites grâce à des grèves et des manifestations. Comme quoi, l'action paye. » **NADIA DJABALI**



Hebdomadaire de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé pendant la guerre sous le titre **Résistance Ouvrière**.

141, avenue du Maine, 75014 Paris.  
Tél. : 01 40 52 84 55

Mél. : [fohebd@force-ouvriere-hebdo.fr](mailto:fohebd@force-ouvriere-hebdo.fr)

**Directeur de la publication** : P. Pavageau  
**Secrétaire confédéral chargé de la presse** : C. Lama

**Rédacteur en chef** : D. Rousset

**Révision** : M.P. Hamon

**Abonnements** : 01 40 52 82 33

**Création graphique et réalisation** :

Rampazzo & Associés ([blog.rampazzo.com](http://blog.rampazzo.com))

**Imprimé par** RPN, Livry-Gargan

**Commission paritaire** : 0921 S 05818

**ISSN** 0750-9286 **Dépôt légal** juin 2018

**Ont contribué à ce numéro** : F. Blanc, N. Djabali, V. Forgeront, C. Josselin, F. Lambert, M. Lapprand, M. Pourcelot, E. Salamero.